

Monsieur le Recteur,

Les AED attendent depuis plusieurs semaines maintenant le décret leur permettant d'accéder enfin au Contrat à durée indéterminée.

Ce décret n'étant toujours pas paru, vous avez comme chaque année sollicité les établissements afin qu'ils vous indiquent leur volonté de renouveler ou non les AED qui ne sont pas dans leur sixième année de contrat.

Dans l'attente de ce décret et comme l'a fait par exemple l'Académie d'Orléans-Tours, nous vous demandons de solliciter les établissements afin qu'ils vous transmettent les coordonnées et les quotités de contrat des AED dans leur sixième année de contrat auxquels les établissements souhaiteraient proposer d'accéder au CDI.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Recteur, nos salutations respectueuses.

Julien Duruisseau
Secrétaire général

